

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD128

présenté par

M. Emmanuel Maquet, Mme Beauvais et M. Vialay

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« 6° Un sixième collège comprenant deux députés et deux sénateurs, dont au moins un représentant des territoires ultra-marins. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le conseil d'administration de l'AFB comprenait des représentants du Parlement. L'absence de cette représentation parlementaire parmi les instances proposées pour l'AFB-ONCFS est incohérente.

La représentation nationale doit pouvoir intervenir dans cette agence qui s'imposera comme l'une des plus importantes de l'État.

Le présent amendement vise donc à prévoir, au conseil d'administration de l'AFB-ONCFS, un collège comprenant des parlementaires.